

Délibérations

▲ Conseil Communautaire du 15 mai 2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/001
ACTES/5.2****Nombre de conseillers :** L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.**En exercice : 44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.**Présents : 31****Votants : 39**

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, JACQUET Gilles, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chaque séance, le conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5211-1 du même code.

Monsieur MALETRAS Maurice est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

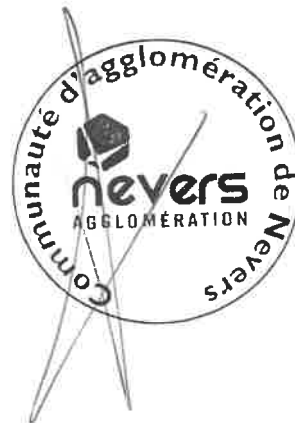
**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/002
ACTES/5.2**Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44

Présents : 31

Votants : 39

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, JACQUET Gilles, MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 mars 2023

Les séances publiques du conseil communautaire sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats. Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 mars 2023 n'étant pas finalisé lors de l'envoi du dossier de séance, il sera soumis l'approbation des conseillers communautaires lors du conseil communautaire du 24 juin.

Les conseillers communautaires prennent acte du report de l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 mars 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2023/05/15/003
ACTES/5.4

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

**Information sur les décisions du Président et sur les délibérations du Bureau
 Communautaire (article L 5211-10 du CGCT)**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se rapportant à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 et du 22 juillet 2020 accordant délégation d'attributions au Président et au Bureau Communautaire pour la durée du mandat, modifiée par la délibération du conseil communautaire du 21 novembre 2020 ;

Le Président de Nevers Agglomération a pris les décisions suivantes :

N° décision	Date	Objet	Montant prévus aux BP 2022
DP/2023/061	10/02/2023	Déclaration de manifestation pour la fête du vélo prévue le 03 juin 2023 _ changement de lieu : esplanade du Palais Ducal (au lieu du parc Roger Salengro à Nevers)	Budget de l'action : 2 000 €
DP/2023/070	21/03/2023	Convention de servitude d'un terrain privé pour le rejet d'effluents de la station de traitement des eaux usées de la Cité de la Gare à Saincaize-Meauce.	Sans incidence budgétaire
DP/2023/079	03/03/2023	Renouvellement des redevances annuelles dans le cadre de l'utilisation des outils SIG [CIRIL]	10 649,41 € HT
DP/2023/081	01/03/2023	Demande de subvention pour le projet de reconquête de la friche industrielle Euro Auto Hose à Nevers	Montant total : 8 997 462 € HT dont sub :

			Fonds vert : 2 000 000 € DSIL : 500 000 € Autofinancement : 6 497 462 €
DP/2023/082	28/02/2023	Avenant n°2 à la convention de partenariat et de financement pour la mission d'animation et d'ingénierie de Territoire d'Industrie entre Nevers Agglomération et la CCI de la Nièvre pour la période du mois de mars 2023.	6 500 € (montant réparti entre la CCI (20%) et les EPCI du TI (80%))
DP/2023/083	02/03/2023	Convention de formation professionnelle continue intitulée « TECH B2L » pour un agent du garage du 6 au 7 avril 2023 [DAF CONSEIL].	910 € HT
DP/2023/084	10/03/2023	Convention tripartite entre Nevers Agglomération et les sociétés VALTERRA MO et VEOLIA pour la réception et le traitement des boues de la station dépuratoire d'Urzy sur le site de la station de Nevers les Saulaies.	Sans incidence budgétaire
DP/2023/085	02/03/2023	Avenant au marché de prestations intellectuelles « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du plan de mobilité simplifiée de Nevers agglomération » suite à une erreur d'écriture dans le CCAP [TRANSPORT TECHNOLOGIE-CONSULT KARLSRUHE GMBH (TTK)]	Sans incidence budgétaire
DP/2023/086	02/03/2023	Attribution du marché de prestations intellectuelles « Etude sur la gestion de proximité des biodéchets » [DECONSEIL].	19 000 € HT
DP/2023/087	02/03/2023	Modification de la clause de révision des prix du marché « Fourniture de pneumatiques et de services et matériels associés pour les véhicules poids lourds, légers et utilitaires de Nevers Agglomération [BEST DRIVE] _ +15 % des prix inscrits au BPU	Montant maximum annuel : 30 000 € HT
DP/2023/088	02/03/2023	Attribution du marché de fournitures des tenues pour la police intercommunale [RIVOLIER].	Montant maximum 39 990 € HT
DP/2023/089	03/03/2023	Renouvellement des redevances annuelles dans le cadre de l'utilisation des outils RH et Finance [CIRIL].	Partie Finance : 6 853,95 € HT Partie RH : 5 392,04 € HT
DP/2023/090	03/03/2023	Renouvellement des maintenances annuelles dans le cadre de l'utilisation des outils du service instruction des droits des sols [OPERIS].	7 792,03 € HT
DP/2023/091	10/03/2023	Convention de mise à disposition de la grande salle de La Maison pour la cérémonie de remise des prix du concours d'écriture [SCOP MCNA].	436,26 € HT
DP/2023/092	06/03/2023	Renouvellement de la maintenance des logiciels de prospective sur le budget principal (Regards) [RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES].	9 906,59 € HT
DP/2023/093	07/03/2023	Avenant au marché de travaux « Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – Lot n°1 : Voierie et Réseaux Divers » pour prendre en compte des plus values et moins values [MERLOT TP].	+ 44 786,60 € HT (soit 8.16% d'augmentation du montant initial 548 987,30 € HT)
DP/2023/094	10/03/2023	Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'assistance technique pour le suivi et le contrôle de l'assainissement collectif [Nièvre Ingénierie]	5 250 € HT

DP/2023/095	09/03/2023	Attribution du marché de services pour la « Prestation de tri de la collecte sélective » [SPL TRI.INC].	1 500 000 € HT
DP/2023/096	24/03/2023	Convention d'attribution d'aide à la prise en charge des frais de séjour – dispositif WIN - de Monsieur ULISES FRANJUL HERNANDEZ et Madame MARIA CARMEN DELAGOGO GONZALEZ	489,14 €
DP/2023/097	10/03/2023	Renouvellement de partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie (FNAME).	4 000 €
DP/2023/098	14/03/2023	Affermissement de la tranche optionnelle I « Séquence I : entrée Nord » du marché de maîtrise d'œuvre « Etude de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'Entrée Sud de Nevers Agglomération » [SAFEGE/CITADIA DESIGN].	49 500 € HT
DP/2023/099	16/03/2023	Renouvellement de la borne DECT défectueuse dans le cadre de la mise en place de la téléphonie au sous-sol du pôle aquatique Aquabalt [PROXY].	714,00 € HT
DP/2023/100	22/02/2023	Convention de partenariat sur le programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés [ORANGE]	Sans incidence budgétaire
DP/2023/101	19/04/2023	Demande de subvention pour les travaux de mise en conformité des branchements à Saincaize-Meauce	Montant total 660 425 € TTC Subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau
DP/2023/102	21/03/2023	Contrat de gestion d'Accès au Réseau Public de Distribution pour le site photovoltaïques de la station de traitement des eaux potables de Nevers.	Sans incidence budgétaire
DP/2023/103	17/03/2023	Convention de prestations de services de communication dans le cadre de l'organisation des Classic Days du 29 et 30 avril 2023 [M3]	30 000 € TTC
DP/2023/104	17/03/2023	Convention de formation professionnelle continue intitulée « Formation chlore et sécurité » pour 7 agents du service eau et 3 agents de piscine de l'îlot corail avec la société [EUROCHLORE] le 6 avril et 31 mai 2023.	4 980 € TTC
DP/2023/105	17/03/2023	Contrat de maintenance et l'entretien du parc d'éclairage de l'hôtel communautaire de Marzy avec la société [DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM].	1 192,98 € HT
DP/2023/106	20/03/2023	Raccordement du Café Charbon à la fibre noire Ville de Nevers / Nevers Agglomération [COLAS].	2 100,00 € HT
DP/2023/107	20/03/2023	Avenant au marché de travaux « Travaux d'assainissement des eaux usées : mise en séparatif et construction d'une station d'épuration – Saincaize gare Lot : I Pose des réseaux EU et AEP » pour la prise en compte de moins values et de plus values [SADE/BBF Réseaux]	- 731 € HT (soit une diminution de 0.90 % du montant initial : 779 459,60 € HT)
DP/2023/108	20/03/2023	Attribution du marché de prestations intellectuelles « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées : mise en séparatif et construction d'un poste de refoulement – Rues Dunant et Pasteur à Coulanges-Lès-Nevers » [AVRE CONSEIL].	8 160,31 € HT
DP/2023/109	20/03/2023	Avenant au marché de prestations intellectuelles « Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de constructions à usage d'habitation » [OSGAPI] pour l'ajout de prix complémentaires	Sans incidence budgétaire

DP/2023/110	20/03/2023	Convention de partenariat en faveur de l'inclusion numérique [ORANGE]	Sans incidence budgétaire
DP/2023/111	22/03/2023	Convention de formation professionnelle continue intitulée « FCO Marchandises » pour 3 agents du Service Collecte du 22 au 26 mai 2023 [GAILLARD Formation].	1 500 € TTC
DP/2023/112		DECISION NON SIGNEE	
DP/2023/113	22/03/2023	Attribution du marché subséquent n°4 « Accord-cadre : missions de maîtrise d'œuvre eau – assainissement – pluviale – voiries et autres, par marchés subséquents » pour des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées à Saincaize Meauce [AVRE CONSEIL]	17 500 € HT
DP/2023/114	23/03/2023	Abonnement à la centrale d'achat du GIP Résah	600 € TTC
DP/2023/115		DECISION NON SIGNEE	
DP/2023/116		DECISION NON SIGNEE	
DP/2023/117	23/03/2023	Attribution du marché subséquent n°1 de l'accord – cadre « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'analyse de performance des services publics d'eau potable et d'assainissement » [ARTELIA/LLC & ASSOCIES]	48 550,00 € HT
DP/2023/118	23/03/2023	Renouvellement de l'abonnement à l'automate d'appels concernant l'alerte des citoyens dans le cadre de la gestion des risques ou des problèmes pouvant être liés à l'eau potable [CEDRALIS].	3 500,00 € HT
DP/2023/119	24/03/2023	Demande de subvention pour l'organisation de l'étape de Nevers des Masters de pétanque	Montant total : 107 000,00 € TTC dont sub : Partenariat Privé : 35 000 € CR BFC : 7 000 € CD 58 : 5 000 € Autofinancement : 60 000 €
DP/2023/120	28/03/2023	Contrat de prestation de service pour l'interconnexion des outils de gestion des dossiers d'instruction du droit des sols et du système d'information géographique [OPERIS].	375,00 € HT
DP/2023/121	29/03/2023	Renouvellement des licences d'une application mobile permettant la transcription automatique de voix en SMS et inversement [ROGERVOICE].	800,00 € HT
DP/2023/122	30/03/2023	Attribution du marché de travaux « Démolitions partielles d'équipements – Centre des expositions » [GARCIA]	78 485,00 € HT
DP/2023/123	30/03/2023	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre « Maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage » [A2i – SAS ICHE INGENIERIE (mandataire)/ARCH'CADE].	45 800,00 € HT
DP/2023/124	04/04/2023	Convention pour la collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC) usagés en déchèteries [ECO TLC – REFASHION]	Recettes non estimées
DP/2023/125	04/04/2023	Acquisition d'un copieur supplémentaire pour l'INKUB Agora Business [COPIEFAX].	250,00 € HT

DP/2023/126	05/04/2023	Renouvellement de l'abonnement de gestion des chemins de randonnée touristique [BALUDI].	1 500,00 € HT
DP/2023/127	05/04/2023	Avenant au marché de travaux « Travaux d'assainissement des eaux usées : mise en séparatif et construction d'une station d'épuration – Saincaize-gare – Lot 1 : Pose des réseaux EU et AEP » pour rectifier une erreur d'écriture au CCAP [SADE (mandataire)/BBF Réseaux (co-traitant)]	Sans incidence budgétaire
DP/2023/128	05/04/2023	Avenant au marché de travaux « Travaux d'assainissement des eaux usées : mise en séparatif et construction d'une station d'épuration – Saincaize-gare – Lot 2 : Station d'Épuration » pour rectifier une erreur d'écriture au CCAP [OTV].	Sans incidence budgétaire
DP/2023/129	05/04/2023	Avenant au marché de travaux « Travaux d'assainissement des eaux usées : mise en séparatif et construction d'une station d'épuration – Saincaize-gare – Lot 3 : Postes de refoulement » pour rectifier une erreur d'écriture au CCAP [HYDR'ELEC].	Sans incidence budgétaire
DP/2023/130	07/04/2023	Acquisition d'un système de gestion automatique des clés interfacé avec le système de réservation des véhicules du pool [TRAKA].	8 974,00 € HT
DP/2023/131	11/04/2023	Mise en conformité de notre annuaire et service d'authentification centralisés avec la société [KOESIO].	4 976,00 € HT
DP/2023/132	14/04/2023	Renouvellement de la clé d'authentification d'une assistante de direction [CHAMBERSIGN].	80,00 € HT
DP/2023/133	14/04/2023	Acquisition de stations d'accueils et de sacs de transports pour les agents du service communications [KOESIO]	414,00 € HT
DP/2023/134	14/04/2023	Convention de mise à disposition d'emplacements sur le château d'eau des Bruyères commune de Coulanges-Lès-Nevers pour l'installation de communications électroniques [FREE MOBILE].	6 000 € HT
DP/2023/135	14/04/2023	Contrat de maintenance pour l'entretien des toitures de l'Hôtel Communautaire et du restaurant de l'ISAT à Nevers. [MANGEON]	1 930 € HT
DP/2023/136	17/04/2023	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre « Etude de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de l'Entrée Sud de Nevers Agglomération (route de Lyon) » pour modifier la répartition des rémunérations entre les 2 co-traitants [SAFEGE (mandataire)/CITADIA DESIGN]	Sans incidence budgétaire
DP/2023/137	17/04/2023	Avenant au marché « Exploitation des déchèteries de Nevers Agglomération pour particuliers » pour prendre en compte les plus values et les moins values kilométriques, et la revalorisation de l'ensemble des tarifs [SUEZ RV CENTRE EST].	+1.6 %
DP/2023/138	20/04/2023	Attribution du marché de prestations intellectuelles « Etude d'impact en vue de l'adhésion de deux communes à la CA de Nevers » [PARTENAIRES FINANCES LOCALES].	19 700 € HT

Le Bureau Communautaire a pris les délibérations suivantes :

N° délibération	Date	Objet	Montant
DE/2023/03/22/002	22/03/2023	Détermination des tarifs du SIIVIM 2023	Partenariat Or : 12 000 € Partenariat Argent : 6 000 € Offre complémentaire : 2 000 € Tarif de stand 2mx2m : 1 500€ Soirée de gala : 60 € /pers Déjeuner : 30 € /pers Entrée du SIIVIM : gratuite
DE/2023/03/22/003	22/03/2023	Attribution de subvention dans le domaine sportif au titre du soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire	Tour Nivernais Morvan : 5 000,00 € Club nautique nivernais (Meeting) : 1 500,00 € Comité Départemental de pétanque (Masters) : 3 000,00€ Resedia (Dragon boat) : 1 000,00€ Cercle nivernais d'escrime (Accueil équipe de France féminine) : 1 000,00€
DE/2023/03/22/004	22/03/2023	Convention de réciprocité pour la vente d'eau 2023-2025 entre la communauté d'agglomération de Nevers et le SIAEP Allier Nivernais pour l'alimentation des habitants de Saincaize Meauce et de Chevenon	Prix du m3 d'eau à 0,60 € HT pour 2023
DE/2023/03/22/006	22/03/2023	Cité de l'Emploi de Nevers – Attribution d'une subvention à l'association GEIQ Salsa	8 000,00 €
DE/2023/03/22/007	22/03/2023	Cité de l'Emploi de Nevers – Attribution d'une subvention à l'association ARIQ BTP	6 000,00 €
DE/2023/03/22/008	22/03/2023	Appel à projet annuel Contrat de Ville – Programmation 2023 – Attribution des subventions	Pilier 1 - Education – ERE : 231 960 € Pilier 2 – Développement économique et emploi : 0€ Pilier 3 – Cadre de vie et renouvellement urbain : 26 500 € Quartiers de veille active : 29 000 € Total 278 460 €

Toutes les décisions du Président et délibérations du Bureau Communautaire sont consultables sur le site internet de l'agglomération – rubrique « Mon aggro » <https://www.agglo-nevers.net/>.

Les Conseillers Communautaires prennent à l'unanimité acte de l'information sur les décisions du Président et sur les délibérations du Bureau Communautaire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

S²LO

ID : 058-245804406-20230515-2023_05_15_003-DE

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/004**
ACTES/5.6Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.En exercice : 44
Présents : 32
Votants : 40
Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Information sur le déploiement progressif d'outils numériques à destination des élus

M. le Président fait une information sur la mise en place d'un portail en ligne d'outils numériques dédiés aux conseillers communautaires portant sur :

- La création d'une boîte mail aggro-nevers.fr pour tous les conseillers communautaires
- L'accès à une plateforme de stockage de données en ligne, partagée avec les services communautaires permettant de consulter tous les documents liés aux instances.

La liste des outils disponibles s'étoffera dans les prochains mois avec :

- un accès à l'annuaire téléphonique des services communautaires,
- un accès au logiciel de gestion des courriers entrant et sortant,
- la mise en place d'un outil de gestion des instances.

Les conseillers communautaires prennent à l'unanimité acte de cette information.

**Le Président,
Denis THURIOT**Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/005
ACTES/8.7**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Par délibération en date du 11 juillet 2020, les Conseillers Communautaires ont décidé de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Cette commission est composée de représentants de l'EPCI, d'associations d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite. Elle a pour mission de dresser un bilan de l'état de l'accessibilité pour les services dont Nevers Agglomération est responsable.

Elle est également chargée d'établir un rapport annuel qu'elle présente en conseil communautaire. Conformément aux dispositions de l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Au terme des échéances déterminées par le législateur, Nevers Agglomération a atteint depuis 2019 les objectifs qu'elle s'était fixée au travers de son Agenda d'Accessibilité Programmée. Les principales actions engagées en 2022 s'inscrivent dans la continuité de ces objectifs et ont notamment porté sur l'amélioration des points suivants :

Aménagement des arrêts en 2022 :

Dans le cadre de programmes de travaux communaux, les aménagements suivants ont été réalisés :

- L'amélioration de l'accessibilité des arrêts « Place Mossé » à Nevers (déplacement en vis-à-vis des arrêts) a été réalisée en lien avec le réaménagement global du secteur.

- La mise en accessibilité de l'arrêt « Cimetière de l'Aiguillon » (direction Varennes-Vauzelles) (rehaussement des bordures à 18 cm).

Véhicules :

Deux bus standards ont été achetés en 2022 maintenant le taux d'accessibilité du parc à 100%. Comme les modèles achetés les années précédentes, ces véhicules sont équipés de deux emplacements UFR permettant de transporter simultanément 2 personnes en fauteuil.

Information voyageurs :

Dans un souci d'amélioration de la lisibilité, l'information voyageurs aux arrêts a été modernisée :

- Rénovation de la signalétique des «têtes» d'arrêts : tailles de textes, libellés de destination, disposition et format des pictogrammes des lignes,
- Modifications du format des fiches horaires aux arrêts avec l'enrichissement du thermomètre de ligne (temps de parcours théoriques, nom des communes, progression dynamique «vous êtes ici», tailles de textes, libellés de destination, disposition et format des pictogrammes de lignes).

L'ensemble des informations aux arrêts sont maintenant cohérentes sur l'ensemble du réseau.

L'information à bord des véhicules a également été revue avec la mise en place à l'intérieur de chaque bus (voussoirs) d'un plan schématique du réseau. Plus grand que l'ancienne version et plus lisible, ce plan est destiné à faciliter le repérage des voyageurs sur le réseau.

Actions auprès des publics fragiles

Le réseau Taneo propose des sessions de coaching au premier trajet. L'objectif est d'accompagner les publics fragiles dans l'usage des transports en commun (lecture et compréhension des documents d'informations voyageurs, achat de titres, familiarisation avec les nouveaux outils numériques, accompagnement lors d'un premier trajet...).

En 2022, 8 sessions ont été organisées en partenariat avec les conseillers numériques de Nevers Agglomération, pôle emploi, ehpad... 55 personnes ont participé à ces ateliers.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité le rapport annuel 2022 présenté par la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Avis favorable de la commission Transition Ecologique du 24 avril 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/006**
ACTES/1.4Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.En exercice : 44
Présents : 32
Votants : 40
Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Programme d'Action de Prévention des Inondations du territoire de Nevers_
Convention dans le cadre de l'opération de déplacement d'une conduite de gaz MPC
sur la digue de Saint-Eloi

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 mars 2017, approuvant la convention-cadre relative au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du territoire de Nevers pour les années 2017-2022,

Vu ladite convention-cadre relative au PAPI du territoire de Nevers, en date du 16 août 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2022, approuvant l'avenant n°2 modifiant la convention-cadre relative au PAPI du territoire de Nevers,

Vu ladite convention-cadre modifiée relative au PAPI du territoire de Nevers, en date du 24 septembre 2022,

Vu le projet de convention avec GRDF dans le cadre de l'opération de déplacement d'une conduite de gaz MPC dans la digue de Saint Eloi.

Le programme d'action de la stratégie locale, d'un montant estimé à 27 millions d'euros, a été labellisé PAPI début 2017. Le PAPI comprend 30 actions réparties sur 6 axes. Il est prévu sur la période 2017-2024 et est dans sa dernière phase de réalisation.

Les projets de création de zones résistantes à la surverse sur le système d'endiguement du val de Nevers sont en cours de réalisation. Les études PRO se terminent et les premiers travaux sont prévus pour fin 2023 début 2024.

Au niveau du projet de la zone résistante à la surverse du val Est située dans la digue de Saint-Eloi au droit du parc Rosa Bonheur, une canalisation de gaz a été identifiée dans le corps de digue.

Cette canalisation, gérée par GRDF, doit être déviée au niveau de la future zone résistante à la surverse.

La coordination générale des travaux de déplacement de la canalisation de gaz sur l'ensemble du chantier sera assurée par GRDF, qui en confie l'exécution à son maître d'œuvre.

Concernant les dispositions financières, Nevers Agglomération s'engage à prendre en charge l'intégralité des frais de modification du réseau de distribution de gaz. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 453 787 €HT soit 544 544.40 €TTC. Si le coût des travaux réellement constaté devait être inférieur ou supérieur à l'estimation définie, GRDF s'engage à facturer au réel le coût des travaux. Les dispositions sont définies dans le projet de convention.

Les crédits et les recettes sont prévus par l'autorisation du programme – crédits de paiement libellé MER2017–10 Stratégie local risque inondation – Maîtrise d'Ouvrage Nevers Agglomération.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la convention dans le cadre de l'opération de déplacement de la canalisation de gaz ;
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer la présente convention ci-annexée ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Avis favorable de la commission Transition Ecologique du 24 avril 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/007
ACTES/5.7**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAK Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Création de la régie du service public de l'eau potable et approbation des statuts

Sur proposition du Président,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.1412-1, L.2221-1 et suivants, L.2221-11 et suivants, R.2221-1 et suivants et R.2221-63,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République notamment ses articles 64 et 66,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2002 portant extension du périmètre de la communauté de communes Val de Loire – Val de Nièvre et sa transformation en Communauté d'agglomération, compétente en matière d'Eau, au 1^{er} janvier 2003,

Vu la délibération du 25 mars 2023 se prononçant sur le choix du mode de gestion du service d'exploitation de l'eau potable, en faveur de la reprise en régie de ce dernier sur l'ensemble de son territoire.

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 16 mars 2023,

Vu l'avis du comité social territorial de la Communauté d'Agglomération de Nevers en date du 4 mai 2023,

Vu le projet de statuts annexé à la présente délibération,

Considérant que le service d'eau potable est un service public industriel et commercial ;

Considérant que l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial par la Communauté d'Agglomération de Nevers doit faire l'objet d'une régie conformément aux dispositions de l'article L.1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière ou d'une régie à autonomie financière et personnalité morale ;

Considérant que dans le cas d'une régie dotée de la seule autonomie financière, le service public reste intégré à la collectivité. La régie est un organisme individualisé mais qui ne dispose pas de personnalité morale propre. Néanmoins, ses recettes et ses dépenses sont individualisées dans un budget distinct, annexé à celui de la communauté d'agglomération et elle dispose d'un organe de direction : le conseil d'exploitation. La création d'une telle régie entraîne une compétence résiduelle de la part de son conseil d'exploitation.

En effet, l'essentiel des pouvoirs est ici conservé par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération. L'ordonnateur de la régie est le Président ;

Considérant que lorsque la régie est dotée de la personnalité morale et d'une autonomie financière, il s'agit d'un établissement public local disposant d'une entière autonomie par rapport à la Communauté d'agglomération qui l'a créée.

Cette hypothèse est utilisée lorsque la collectivité souhaite individualiser de manière beaucoup plus affirmée le service public. Ainsi, la régie dispose d'organes distincts de ceux de la communauté d'agglomération : un conseil d'administration, qui dispose de l'essentiel des pouvoirs, et un représentant légal et ordonnateur (à savoir le directeur s'agissant d'un SPIC) ;

Considérant que la communauté d'agglomération souhaite garder la maîtrise du service d'exploitation d'eau potable ;

Considérant qu'il convient donc de mettre en place une régie dotée de la seule autonomie financière qui aura pour objet d'assurer la gestion du service public industriel et commercial d'eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, et qui aura notamment les missions suivantes :

- a) la production et le traitement d'eau potable, la gestion des périmètres de captage et les ventes et achats d'eau ;
- b) le transport, le stockage et la distribution d'eau potable aux usagers ;
- c) la relation avec les usagers, incluant notamment la gestion des contrats d'eau, le traitement des demandes et réclamations, la communication (y compris en crise), la facturation et le recouvrement des redevances du service ;
- d) la réalisation des travaux et des contrôles techniques rendus nécessaires par ses interventions ;
- e) la participation aux études relatives à la gestion de l'eau potable ;
- f) la maintenance, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble des biens affectés au service, qu'ils aient été mis à disposition à la communauté d'agglomération de Nevers par les collectivités propriétaires antérieurement compétentes, ou acquis ou réalisés par la communauté d'agglomération de Nevers ;
- g) la proposition des investissements à réaliser.

Considérant que l'étendue des compétences de la régie et ses modalités de fonctionnement sont précisées dans les statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer le montant de la dotation visant à mettre à la disposition de la régie les moyens matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement initial.

Cette dotation correspond à la contrepartie des créances et des apports en nature ou en espèce effectués par la communauté d'agglomération, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition.

Considérant que le budget annexe de l'eau permet de faire face aux besoins matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service d'exploitation de l'eau potable à compter du 1er juin 2023, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération ;
- Décident à l'unanimité de fixer à zéro euro le montant de la dotation initiale de la régie ;
- Approuvent à l'unanimité l'appellation de la régie : « Le Service de l'Eau de Nevers Agglomération »,
- Approuvent à l'unanimité les statuts de ladite régie tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20230515-2023_05_15_007-DE



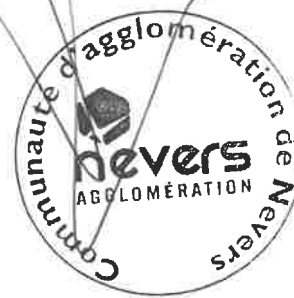
**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/008
ACTES/1.4**Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44

Présents : 32

Votants : 40

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Étaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention de partenariat « Réseau des villes SIIViM »

À travers les évènements SIIViM depuis 2018, Nevers Agglomération a réussi son pari de fédérer une multitude de villes et d'agglomérations, d'associations, d'élus, de startups et de grandes entreprises autour d'une ambition commune : la relance économique et démographique de bon nombre de territoires français autour de l'innovation.

Aujourd'hui, de plus en plus de villes médianes structurent des projets numériques. La collaboration est une évidence pour dupliquer des projets innovants d'un territoire à l'autre, gagner du temps, échanger sur les bonnes pratiques comme les difficultés rencontrées, mutualiser des innovations, etc.

Les collectivités doivent donner une impulsion et concevoir des solutions communes, répliquables d'un territoire à l'autre, qui favorisent l'émergence d'une smart city d'intérêt général.

Le SIIViM promeut une coopération entre collectivités et territoires médians pour un meilleur équilibre et une meilleure coexistence avec les métropoles et les territoires ruraux : Lourdes est la première ville partenaire à rejoindre ce consortium tourné vers l'avenir à travers la coopération économique et la co-construction de projets innovants.

Nevers Agglomération souhaite poursuivre cette dynamique au travers des évènements annuels, mais aussi permettre au SIIViM de rayonner tout au long de l'année en renforçant la coopération des territoires. Pour cela il vous est proposé la création d'un réseau des villes médianes SIIViM.

Par conventionnement, les villes partenaires s'engagent à travailler en collaboration dans un objectif de :

- coopération économique,
- d'échanges sur les usages et les services numériques,
- de retours d'expériences,
- de mutualisation et co-construction de projets innovants,
- du conventionnement pour la création d'expérimentation,
- d'accompagnement d'experts en numérique et innovation.

La convention, objet de la délibération, présente les engagements des villes partenaires et leur implication au sein du réseau.

Ce partenariat n'engage aucun flux financier, ni en dépenses, ni en recettes.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la convention de partenariat entre Nevers Agglomération et les collectivités françaises souhaitant travailler en collaboration,
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer avec chacune des collectivités les conventions leur permettant d'intégrer la dynamique SILViM.

Avis favorable de la commission Développement du 26 avril 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/009**
ACTES/8.5Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44 *Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.*

Présents : 32

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Aire d'accueil du Pré Poitiers – Modification du Règlement Intérieur

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Nevers ;
Vu la délibération du 17 décembre 2022 adoptant le Règlement intérieur de l'aire d'accueil du Pré Poitiers ;
Vu les délibérations du 1^{er} décembre 2022, du 22 février 2023 et du 3 mai adoptant les modalités de tarification de l'aire d'accueil du Pré Poitiers;
Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Nevers Agglomération est compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage.

Après 3 mois de mise en service de l'aire, il est proposé d'ajuster le règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement sur l'aire intercommunale d'accueil du Pré-Poitiers. Les modifications suivantes sont apportées :

- Chapitre IV- Article E « Animaux », ajout des mentions suivantes : « En cas d'attaque (tentatives de morsures ou morsures), le titulaire du contrat de séjour devra prendre ses dispositions afin que le chien ne soit plus présent sur l'aire d'accueil. Une mise en demeure sera adressée au titulaire du contrat de séjour. » ; « Ils doivent être identifiés au sein du contrat de séjour du titulaire. » et, « Pour rappel de la loi, le fait de détenir un chien non identifié né après le 1^{er} janvier 2012 peut être puni d'une amende de 750 €. »
- Chapitre IV- Article D « Stockage, brulage, garage mort », ajout de la mention suivante : « L'aire n'est pas le lieu d'exercice d'activités économiques de toute nature : stockage de déchets (y compris déchets verts), vente de véhicules, ferrailage etc. »
- Mise à jour de l'annexe I _ « Tarifs » : suite à la délibération du bureau communautaire du 03 mai 2023, il est mis en place une indemnité d'occupation sans droit ni titre, fixé à 3.50€ par jour ;

- Mise à jour de l'annexe 2_ « Barème forfaitaire de remise en état suite à des dégradations » suite à la délibération du bureau communautaire du 03 mai 2023, 18 nouvelles natures de réparations sont ajoutées ;
- Modification de l'annexe 4 _ Cas d'expulsion et modalités de sanctions, les cas d'expulsion sont redéfinis et leurs modalités de mise en œuvre précisées. Les sanctions sont adaptées et précisées par nature d'infractions au règlement intérieur.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité (1 abstention : M. Monet) le nouveau projet de règlement intérieur de l'aire permanente du Pré-Poitiers et ses annexes ;
- Autorisent à l'unanimité (1 abstention : M. Monet) Monsieur le Président ou son représentant, Madame Amandine Boujlilat – 1^{ère} vice-présidente, dument habilité, à mettre en œuvre le règlement et à signer tous les documents utiles à son application.

Avis favorable de la commission Cadre de Vie du 25 avril 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/010
ACTES/8.5**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Prorogation, à titre exceptionnel, du délai de commencement d'exécution de l'opération de déconstruction « Bas-Montôts » de 1001 Vies Habitat

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Nevers Agglomération
Vu le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de Nevers Agglomération
Vu la délibération DE/2021/04/10/021 – Attribution de subventions à 1001 Vies Habitat
Vu le règlement communautaire d'aides en faveur du logement adopté le 24 septembre 2016
Vu le projet d'avenant annexé,

Dans le cadre de sa stratégie patrimoniale et, en accord avec les objectifs du PLH 2020-2025, 1001 Vies Habitat a obtenu deux subventions pour des opérations de démolition :

- Bas Montôts : démolition de 148 logements
- Les Verdiaux : démolition de 64 logements

Le délai accordé pour la réalisation de ces 2 opérations était de 2 ans, soit jusqu'au 13 avril 2023.

Faisant face à des difficultés dans le cadre du relogement des dernières familles pour l'opération Bas Montôts, 1001 Vies Habitat sollicite, comme le prévoit le règlement d'intervention communautaire, une prorogation exceptionnelle d'un an du délai de réalisation de cette opération.

Après échanges avec le bailleur social, ce dernier s'engage à mettre en œuvre, avec l'appui de l'inter-bailleur qui sera mobilisé par Nevers Agglomération, les mesures permettant de faciliter le relogement du dernier ménage concerné avant juin 2023.

Les conseillers communautaires :

- Accordent à l'unanimité, à titre exceptionnel, un délai supplémentaire d'un an à I001 Vies Habitat pour réaliser l'opération,
- Adoptent à l'unanimité le projet d'avenant annexé à la présente délibération et autorisent à l'unanimité le Président à le signer et à procéder à toutes les démarches nécessaire à sa mise en œuvre.

Avis favorable de la commission Cadre de Vie du 25 mai 2023.

Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/011
ACTES/8.9****Nombre de conseillers :** *L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.***En exercice : 44** *Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.***Présents : 32****Votants : 40***Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.***Présents :**

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

La Maison – Maison de la Culture de Nevers Agglomération : Tarifs du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 – Nouveau tarif jeune

Par contrat de délégation de service public (DSP), la communauté d'agglomération a confié l'exploitation de l'activité de la Maison de la Culture à la SCOP MCNA pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024.

L'article sur la politique tarifaire du contrat de la DSP (article 39) stipule que « le Délégué est autorisé à percevoir auprès des différents usagers les redevances d'utilisation (spectacles, abonnements, location de salles, services) issus de la grille tarifaire proposée par le Délégué. Toutefois, la grille tarifaire devra invariablement être validée et adoptée par le Délégué en conseil communautaire. »

Par délibération DE/2023/02/25/017 du 25 février 2023, le conseil communautaire a voté les tarifs des cartes d'adhésion et des spectacles pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Toutefois, afin d'attirer le public jeune, la SCOP MCNA propose de mettre en place un nouveau tarif unique pour les moins de 26 ans, qu'ils soient étudiants, demandeurs d'emploi ou jeunes actifs.

Ce tarif, d'un montant de 12 € (douze euros), permettra à ce public cible l'accès à des places à tous les spectacles vendus aux tarifs classés de A à G, sans obligation d'acheter une carte d'adhésion.

Considérant que cette proposition tarifaire doit inciter les jeunes à fréquenter la Maison de la culture davantage et profiter de l'offre culturelle diversifiée et de qualité qui y est proposée, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité ce nouveau tarif Jeunes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 058-245804406-20230515-2023_05_15_011-DE



Avis favorable de la commission Cadre de Vie du 26 avril 2023.

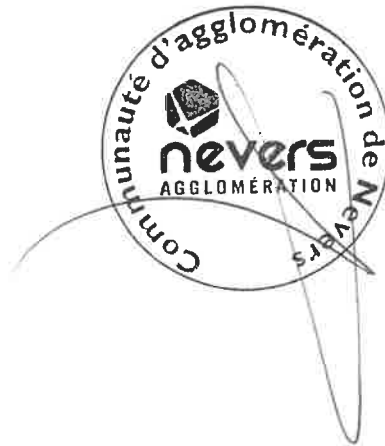
**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/012**
ACTES/1.2**Nombre de conseillers :** L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44

Présents : 32

Votants : 40

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Rapport du Président sur le choix du mode de gestion du service public relatif à la gestion et l'exploitation de la Maison de la Culture de Nevers Agglomération pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029

Depuis son ouverture au public en 1971, la Maison de la Culture a d'abord été gérée par une association, puis en régie directe par la Ville de Nevers jusqu'en décembre 1999.

A partir de 2000, la Ville de Nevers opte pour la Délégation de Service Public (DSP) et signe plusieurs contrats successifs avec la SCOP MCNN.

Le dernier contrat portant sur la période du 3 juillet 2013 au 30 juin 2016 est transféré à Nevers Agglomération par arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2013.

Le 1^{er} juillet 2016, Nevers Agglomération choisit la SCOP MCNA comme nouveau délégataire et signe avec celle-ci deux contrats successifs pour les périodes du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019, puis du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024.

Afin d'anticiper au mieux la gestion et l'exploitation de la Maison de la Culture à partir du 1^{er} juillet 2024, il convient dès aujourd'hui de se prononcer sur le choix du futur mode de gestion du service.

Un rapport, annexé au présent projet de délibération, fait état des différents outils juridiques permettant des réponses adaptées à la gestion de services publics.

Si chaque mode de gestion présente des avantages et des inconvénients, il est impératif de choisir le plus pertinent au regard des objectifs attendus en termes d'activités et de service ainsi que des moyens de Nevers Agglomération affectés à son fonctionnement :

La spécificité de l'exploitation d'un équipement culturel réside dans les compétences et connaissances professionnelles dont la collectivité ne dispose pas, une réactivité dans les décisions difficilement conciliable avec le fonctionnement d'une structure publique et une souplesse dans la gestion financière incompatible avec les règles de comptabilité publique.

Aussi, il convient d'admettre que la gestion en régie paraît peu adaptée.

L'un des critères déterminants est cependant celui lié au risque d'exploitation. En matière de gestion en mode statutaire, le risque est supporté en totalité par les collectivités alors qu'une gestion en mode contractuel permet le transfert négocié sur le délégataire ou un risque partagé en cas de contrat de partenariat.

Une gestion déléguée, dans le cadre d'une délégation de service public, permet d'éviter le risque de gestion de fait, de fixer les limites de la délégation, de laisser une liberté artistique au délégataire qui gère à ses risques et périls. La subvention est fixe sur la durée de la délégation. Jusqu'à présent, cette formule est la plus utilisée pour la diffusion culturelle.

C'est pourquoi une gestion externalisée par une délégation de service public semble être le mode de gestion le mieux adapté pour la Maison de la Culture.

Aussi, pour la gestion et l'exploitation de la Maison de la Culture et au vu du rapport de présentation joint à la présente délibération, les conseillers communautaires émettent à l'unanimité un avis favorable sur le principe de la délégation de service public pour la période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2029 conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Avis favorable de la Commission Cadre de Vie réunie du 26 avril 2023.

Avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 28 avril 2023.

Avis favorable de la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) du 03 mai 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/013
ACTES/7.5**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Convention-type de partenariat dans le cadre de l'organisation des Masters de pétanque 2023

Par décision DP/2022/019 du 25 janvier 2022, les élus communautaires ont validé la convention de partenariat avec la société QUARTERBACK pour l'organisation d'une étape des Masters de pétanque sur trois ans : 2022, 2023 et 2024.

En 2023, la 6^e étape aura lieu à Nevers les 23 et 24 août.

Afin de bénéficier de cofinancements publics et privés pour l'organisation de cette manifestation sportive, il est proposé de mettre en place des partenariats se déclinant de la manière suivante :

- Partenariat « OR » : package à cinq mille euros (5000 €)
- Partenariat « ARGENT » package à deux mille cinq cent euros (2500€)
- Partenariat « BRONZE » package à mille cinq cent euros (1500€)

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité les trois niveaux de partenariat et les conventions en découlant, telles qu'annexées
- Autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer les conventions de partenariats correspondantes.

Les recettes sont prévues au budget principal 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président,
Denis THURIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/014
ACTES/5.6**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAK Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAK Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Modification de la délibération portant sur les frais de représentation du Président

Vu les articles L. 2123-19 et L. 5216-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE/2020/07/11/011 portant sur la mise en place des frais de représentation du Président et la fixation d'une enveloppe annuelle à 2 000 € maximum,

Vu la délibération DE/2022/02/12/006 précisant que les frais de représentation sont prévus pour la durée du mandat actuel,

Le Président d'une communauté d'agglomération peut recevoir, sur décision expresse du conseil communautaire, une indemnité pour frais de représentation.

Elle a pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Président, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de l'agglomération.

Cette indemnité couvre notamment les frais de réceptions (déjeuners, diners) organisés par le Président en l'honneur de certaines personnalités, ou de certains partenaires et les frais de réceptions auxquelles le Président participe. La dépense doit présenter un intérêt intercommunal. La capacité financière de l'agglomération doit permettre l'attribution d'une telle indemnité. Cette dernière peut :

- Avoir un caractère exceptionnel et déterminé en raison d'une circonstance particulière (congrès, manifestation, ...) susceptible d'être renouvelée plusieurs fois dans la même année,
- Etre accordée sous la forme d'une indemnité unique, fixe et annuelle, arrêtée à un chiffre déterminé forfaitairement. En pareil cas, il est possible que des allocations supplémentaires puissent être accordées, en sus de l'indemnité fixe, à raison de circonstances exceptionnelles.

Cette indemnité doit toutefois répondre à un besoin réel et ne peut constituer un traitement déguisé, qui viendrait s'ajouter aux indemnités de fonction. Par délibération du 11 juillet 2020, il a été décidé de verser une indemnité unique, fixe et annuelle, d'un montant de 2 000 € au Président au titre de ses frais de représentations.

L'indemnité initiale ayant été fixée et dimensionnée en période COVID (après le 1^{er} confinement), il est constaté que les représentations reprennent désormais un rythme « normal », semblable à la période d'avant la crise sanitaire. C'est pourquoi, il vous est proposé d'ajuster l'indemnité annuelle à un montant total de 4 000 €. En cas de trop-perçu, le Président sera tenu de restituer la partie de l'enveloppe annuelle non consommée.

Pour mémoire, un suivi des dépenses avec tout document de nature à justifier les dépenses est assuré par l'administration.

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contres : Mme Chamoux, M. Diot, Mme Dupart-Muzerelle, Mme Gerbe, M. Lécher, M. Maurin, M. Sicot) l'ajustement du montant de l'indemnité annuelle, proposé à 4 000 €.
- Décident à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contres : Mme Chamoux, M. Diot, Mme Dupart-Muzerelle, Mme Gerbe, M. Lécher, M. Maurin, M. Sicot) de préciser que les frais de représentation du Président sont mis en place pour la durée du mandat actuel,
- Décident à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contres : Mme Chamoux, M. Diot, Mme Dupart-Muzerelle, Mme Gerbe, M. Lécher, M. Maurin, M. Sicot) de préciser que le montant total des indemnités pour frais de représentation sera limité à 4 000 € par an,
- Décident à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 contres : Mme Chamoux, M. Diot, Mme Dupart-Muzerelle, Mme Gerbe, M. Lécher, M. Maurin, M. Sicot) de préciser que les crédits sont prévus au budget primitif 2023 et seront inscrits aux budgets primitifs suivants.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés
Pour : 33
Contres : 7
Abstentions : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/015
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44**

Présents : 32

Votants : 40

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision Modificative n°1 du Budget annexe Assainissement
--

Dépenses d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
ASS - 2051	Logiciel Facturation Eau/Assainissement	-	6 650,00
ASS - 2313	Travaux en cours	-	- 6 650,00
TOTAL			0,00

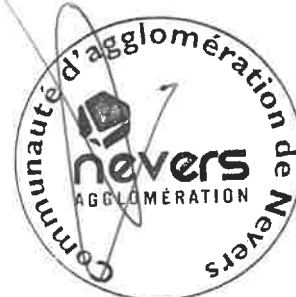
Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement.

Avis favorable de la commission Prospectives du 5 mai 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

**DE/2023/05/15/016
 ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOUX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision Modificative n°1 du Budget annexe Transports

Dépenses d'exploitation

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
TRS - 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	110 000,00
	TOTAL		110 000,00

Recettes d'exploitation

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
TRS - 734	Versement Mobilité	5 000 000,00	110 000,00
	TOTAL		110 000,00

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la décision modificative n° I du budget annexe Transports.

Avis favorable de la commission Prospectives du 5 mai 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2023/05/15/017
ACTES/7.1**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44**

Présents : 32

Votants : 40

Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaients excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision Modificative n°1 du Budget annexe Eau

Dépenses d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
EAU - 2051	Logiciel Facturation Eau/Assainissement	7 920,00	6 650,00
EAU - 21531	Réseau d'adduction d'eau	946 847,50	300 000,00
EAU - 2313	Travaux en cours CAPFUN	1 401 050,95	- 306 650,00
TOTAL			0,00

Dépenses d'exploitation

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
EAU -673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	17 000,00	61 200,00
EAU - 617	Divers	320 000,00	- 61 200,00
TOTAL			0,00

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe Eau.

Avis favorable de la commission Prospectives du 5 mai 2023.

**Le Président,
Denis THURIOT**

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS

DE/2023/05/15/018
ACTES/7.1

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt trois, le quinze mai.

En exercice : **44** Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis THURIOT.

Présents : 32

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 5 mai 2023.

Présents :

AMELAINE Bénédicte, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOUJLILAT Amandine, BOURCIER Alain, CANTREL Sylvie, CHAMOIX Emilie, CHARTIER Yannick, CORDIER Philippe, DE JESUS Manuel, DIOT François, DUPART-MUZERELLE Sylvie, GERBE Rose-Marie, HERTELOUP Alain, HERVET JACQUET Gilles, Françoise, JOUHANNEAU Julien, KOZMIN Isabelle, LALET Céline, LOREAU Danièle, MALETRAS Maurice, MAURIN Dominique, MERCIER Jacques, MONET Michel, MORINI Céline, POMMIER Laurent, SANGARE Mahamadou, SAOULI Sophian, SUET Michel, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

CONCILE Pierrette à KOZMIN Isabelle, DAMERON Cécile à POMMIER Laurent, DESABRE Eliane à LALET Céline, GRAFEUILLE Guy à WOZNIAC Anne, LECHER Lionel à MAURIN Dominique, MANGEL Corinne à HERVET Françoise, MARTY Muriel à MORINI Céline, SICOT Olivier à MERCIER Jacques.

Etaient excusés :

DESSAUNY Pascal, FAVERIAL Sylvie, , MARTIN Hélène, MARTIN Louis-François.

Décision Modificative n°1 du Budget Principal 2023

Dépenses d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
AMENAG-2135	Travaux entrée Sud	1 993 000,00	- 1 993 000,00
AMENAG-2313	Travaux entrée Sud	-	1 924 000,00
PISCINES - 2135	Travaux Dalkia automatisé du traitement de l'air		18 000,00
PLUVIAL-2313	Travaux eaux pluviales	382 360,00	- 10 000,00
PLUVIAL-2158	Aquisition pompe eaux Pluviales	-	10 000,00
CULTURE - 2041411	Subvention d'investissement MAISON		50 000,00
RH - 2184	Mobilier		2 000,00
	TOTAL		1 000,00

Recettes d'investissement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
RH - 1318	Subvention Mobilier		1 000,00
	TOTAL		1 000,00

Dépenses de fonctionnement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
TOURISME-637	Autres impôts	26 000,00	- 500,00
TOURISME - 6574	Solde subvention association Florescal 2022	380 000,00	500,00
STR- 60636	Vêtements de travail	1 000,00	- 400,00
STR- 6512	Informatique contrat Pack Sogelink	18 200,00	400,00
PISCINES-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	1 000,00
PISCINES - 637	Autres impôts	6 800,00	- 6 800,00
PISCINES - 6518	Informatique contrat SACEM	-	6 800,00
MER-617	Etudes	30 000,00	- 2 320,00
MER-6512	Informatique Base annuaire "régies des eaux"	10 500,00	2 320,00
DECHETS - 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) redevance spéciale	-	10 000,00
COHESION SOCIALE-6226	Honoraires "action cité de l'emploi"	45 000,00	- 45 000,00
COHESION SOCIALE-6574	Subvention "action cité de l'emploi"	-	45 000,00
FIN-6188	Divers - Dépenses non affectées	4 533 043,79	- 12 000,00
CABINET-6536	Frais de représentation du Président	2 000,00	2 000,00
TOTAL			1 000,00

Recettes de fonctionnement

Compte	Libellé	Crédits déjà inscrits	Montant
PISCINES - 70631	Recettes à caractère sportif		1 000,00
TOTAL			1 000,00

Les conseillers communautaires :

- Approuvent à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Principal 2023.

Avis favorable de la commission Prospectives du 5 mai 2023.

Le Président,
Denis THURIOT



Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0